

L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Amorce... la ligne 1 fr.
Réclame... — 2 »
Chèques... — 4 »
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal
12, rue Quatre-Septembre

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

5 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent des 1^{er} et du 15 de chaque

N^o 68
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
10 Novembre 1884

Ce bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LA FIN DU GRAND « U »

Quand les hobereaux de Versailles ont, en 1875, imaginé le scrutin d'arrondissement avec la pensée de retrouver, grâce à leur influence territoriale et locale, leur siège compromis, ils ont raisonné comme les opportunistes le font aujourd'hui.

Je considère, en principe, le scrutin de liste comme un danger : c'est jouer le sort de la République sur 86 cartes au lieu de 550. Mais je suis convaincu, en même temps que les fumistes, qui nous dirigent provisoirement obtiendront, par ce procédé, les mêmes résultats que les Broglie et les Fourtou ont obtenu de leur scrutin d'arrondissement si machiavéliquement combiné. On ne se moque pas impunément du suffrage universel.

En voulez-vous la preuve ? Leur Ferry, qui semblait si solide, il y a quelques jours encore, ce n'est plus un mystère pour personne qu'ils cherchent à le briser, comme l'enfant gâté casse ses jouets, parce qu'il y a assez longtemps qu'il dure.

L'infortuné châtelain de Fouchaupt entend déjà de partout chanter son *De Profundis*, en même temps que les *Hosannas* en l'honneur de son successeur Brisson.

Et ses amis mêmes le gourmandent. Ecoutez ce que l'un lui dit à propos du vœu par lequel, le conseil général de la Seine a protesté contre les expéditions lointaines :

« Les incertitudes de la politique du gouvernement, la prolongation indéfinie des hostilités avec la Chine, la peur des responsabilités qui se trahit du côté des ministres comme de celui des députés, en un mot, ce piétinement sur place dans la position la plus fautive et la plus dangereuse (sic) ont impatienté l'opinion... Le gouvernement annulera sans doute ce vœu illégal..., mais qu'il sache bien que le meilleur moyen de l'annuler complètement dans les esprits, c'est adopter une politique claire et résolue qui fasse ressortir par de prompts résultats l'étroitesse et l'injustice des attaques que l'on dirige contre sa politique. »

On ne peut pas dire plus clairement au J. F. qui à l'honneur de présider le cabinet qu'il se comporte comme un réactionnaire. Et quel est le journal qui trace ainsi la politique gouvernementale qui n'est ni « claire », ni « résolue », ni féconde en « résultats » ? C'est le grave *Temps*, la feuille Hébrard-Schéner.

Voulez-vous l'opinion d'un autre homme, qui n'est pas non plus un farouche radical, le sénateur John Lemoine, des *Débats* ? Voici ce qu'il pense, lui, de notre politique extérieure :

« Quant à la conférence prochaine de Berlin, qui doit être suivie, dit-on, par une conférence de Paris, nous sommes d'avis de

refuser les présents des Grecs. Il faut que nous soyons bien naïfs ou bien niais pour nous imaginer que les monarchies du continent nous portent de l'intérêt. On nous mettra en face de l'Angleterre en nous disant que nous serons suivis; puis, pour nous servir d'un mot familier, mais clair, on nous plantera là. »

Ces mots sont la condamnation complète de la politique ferryste, qui consiste à chercher des alliances monarchiques, et, suivant l'expression même de M. John Lemoine, n'a su que jouer à Bertrand et Raton, tirant les marrons du feu pour que d'autres les mangent.

Tous ces indices sont graves. La partie modérée de la bande gouvernementale lâche Ferry et les gens du grand U, qui se trouvent par suite destinés à être écrasés entre les radicaux d'une part et les réactionnaires de tous genres : centre-gauche, orléanistes, anciens henriquinquistes d'autre part.

C'est fatal : ce parti hybride, composé uniquement d'appétits et de convoitises, est en train de s'effondrer sous le poids des fautes de l'incapable ministère dont Ferry est la poignée et Waldeck, la tête... de cire.

Il est bien passé, le règne de ces républicains pour rire qui donnaient volontiers des paroles, mais oubliaient de tenir leur promesse. Le centre-gauche revient à son vomissement, c'est-à-dire à la réaction ; l'opportunisme se désagrège.

A la bonne heure ! Voilà qui est bien ! Que chacun ait son origine nette, tranchée ; la situation s'éclaircit ainsi : d'un côté, les hommes de liberté, les démocrates ; de l'autre, les monarchistes plus ou moins déguisés, ploutocrates, aristocrates et pornocrates !

Pauvre Union républicaine ! Paix à ses cendres ! Mais place à la République !

Albert PÉTROU.

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Les opérations au Tonkin.

HANOI. — Les colonnes qui avaient été envoyées entre le fleuve Rouge et le Thai-Bing, ainsi que sur la Rivière Noire, pour disperser les pirates et les bandes rebelles, ont complètement réussi à purger le pays.

Nos pertes ont été nulles. Les Chinois ont renouvelé leurs attaques sur Tuyen-Quan et sur la rivière Claire.

Quoi qu'ils fussent plus nombreux, ils ont été facilement repoussés.

Un seul marin de l'*Eclair* a reçu une blessure sans aucune gravité.

Dépêche de l'amiral Courbet.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante de l'amiral Courbet :

KELUNG. — Le 2 novembre, un millier de Chinois ont attaqué l'ouvrage qui commande la route de Tamsui. Ils ont été repoussés avec une grande vigueur et un succès complet par la garnison du fort, commandée par le capitaine Leverger.

L'ennemi s'est retiré après trois heures de combat avec de grandes pertes. Nous n'avons eu, de notre côté, qu'un seul blessé sans gravité.

Les défenses de Yang-Tsé

LONDRES. — Le *Times* a reçu d'un de ses correspondants en Chine la dépêche suivante :

« Kin-Liang, sur le fleuve Yan-Tsé, 7 novembre : J'ai fait l'examen des défenses élevées sur le fleuve. Elles sont considérables à

Kiang-Gin, Cinnimin, Silver-Island, Mudfort, Nanking, Poyang-Lake et Kiu-Kiang. Plusieurs de ces forts nouvellement construits et sont armés de canons Krupp et Armstrong. Les garnisons sont fréquemment exercées au tir du canon. »

Départs pour la Chine

Le paquebot *Yang-Tsé*, des Messageries maritimes, quittera Marseille demain matin, à dix heures, pour la Chine et le Japon.

Parmi les passagers se trouvent le colonel Giovanitelli, du 120^e de ligne, qui va prendre un commandement au Tonkin, et M. Ayueno, ministre du Japon en Autriche.

Aux pieds des femmes tant qu'elles paraissent ne rien sentir pour nous; nous les dédaignons dès qu'elles se sont montrées trop sensibles! A la honte éternelle de notre siècle, combien sont flétries pour les mêmes faiblesses dont nous tirons vanité!

MARAT
(l'Ami du Peuple)
Membre de la Montagne, 1793.

FERRY-FAMINE

M. Ferry a fait demander à la commission du Tonkin de se réunir aujourd'hui.

Tout porte à croire que M. Ferry veut se faire dégager des exigences qu'il affichait autrefois, afin de pouvoir accepter les conditions de la Chine.

Si cela est, tant mieux !

On arrêtera les gros frais d'une mauvaise affaire.

On aura dépensé une centaine de millions avouée pour avoir l'occasion d'en dépenser une trentaine par an pour frais d'occupation : ce sera un mal.

Mais on ne dépensera pas deux cent millions l'an prochain, et ce sera un bien.

Surtout, on renoncera à une expédition qui compromettrait gravement la sécurité de la France. Et cela est indispensable.

Ceci dit, quel étrange spectacle que celui de M. Ferry se faisant relever de ses vœux par la commission du Tonkin ?

Au temps où l'on comptait pour quelque chose la dignité d'un premier ministre, les hommes politiques, au lieu de se démentir de la sorte, passaient le pouvoir à un autre.

« Nous avons changé tout cela », comme dit Sganarelle.

ACTUALITES

Le pape vient de fonder à Rome, dans la maison attenante à l'église nationale allemande de Sainte-Marie dell' Anima, un collège bohème destiné à l'instruction des séminaristes les plus capables de la province ecclésiastique de Prague.

C'est bien ça, de la part de cette vieille branche de Léon XIII.

Reste à savoir si le bâtiment sera assez grand. Dame ! quand on parle de bohème de l'instruction séminariste, il faut de la place.

La Cour des comptes a tenu mardi son audience solennelle de rentrée.

Le procureur général Audibert a prononcé un discours sur « le contrôle des finances communales et la loi du 5 avril 1884 ».

A-t-il dû jacasser sur ce sujet : « le contrôle des finances » !

Mais j'en aurais pour le reste de l'année à jabotter, moi !

La commission des crédits du Tonkin a terminé hier ses travaux.

Ce travail en chambre est vite fait, et il est sans danger ; mais les pauvres troupiers qui font là-bas le reste de la besogne, qui donc règlera leur compte ? La camarde, sans doute !

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, aujourd'hui samedi, au palais de l'Institut, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Nourrisson.

M. Jules Simon a fait l'éloge de M. Thiers.

S'appeler Nourrisson et présider une pareille séance, s'appeler J. Simon et faire l'éloge de Thiers, mais c'est se f... de la République et des républicains. C'est, du reste, ce que ces deux gones ont fait toute leur vie, sans excepter Fourtinet.

Dans l'après-midi d'avant-hier, le duc de Montpensier, qui suivait à Chantilly la chasse en voiture découverte, a été jeté hors de la voiture à un tournant.

A force de suivre les tournants, on ne ferait pas mal de jeter ce prince dans un cabanon, c'est la plus belle chasse que le populo pourrait faire. Espérons.

On se préoccupe en haut lieu de la multiplicité des journaux socialistes, et on a ordonné une enquête sur les bailleurs de fonds de ces nouvelles feuilles.

Ça c'est un comble espatrouillant.

M. Waldeck Rousseau, le grand dispensateur des fonds des reptiles, peut passer ou faire passer dans nos bureaux, tous les jours, de midi à minuit, on lui causera de papa.

PETIT-POUCET.

L'Affaire de Montceau-les-Mines

Le 7 novembre, vers les sept heures du soir, le lieutenant de gendarmerie, le commissaire de police et dix gendarmes, qui se tenaient en embuscade, ont surpris le nommé Guesloff, pendant qu'il était en train de placer une cartouche de dynamite près de la porte du sieur Etiennet, marqueur aux mines de Blanzay. Se voyant arrêté, Guesloff, qui était armé d'un revolver, a fait feu. Le maréchal des logis a été blessé à l'avant-bras, le gendarme Choffé a reçu une balle en pleine poitrine, et Pepin a été blessé grièvement au bras gauche.

Guesloff, lui, a reçu des blessures à la tête et à l'épaule.

Le parquet de Chalon s'est rendu sur les lieux.

ETRANGER

ALLEMAGNE. — Au scrutin de ballottage, ont été élus hier membres du Reichstag : à Breslau, MM. Hasenclever et Kracker, démocrates socialistes ; à Mannheim, M. Kopfer, démocrate ; à Wiesbaden, le libre-penseur Schenk ; à Carlsruhe, M. Bruchsal est élu et l'élection de M. Arnspenger, candidat national est assurée.

BELGIQUE. — Un train parti de Bruxelles a rencontré hier matin un train manœuvrant dans la gare de Marbehan. Plusieurs wagons ont été mis en pièces. Il y a eu plusieurs victimes.

ESPAGNE. — Les bruits mis en circulation par certains journaux au sujet d'une prétendue agitation sur la frontière sont absolument faux. Il est également inexact que la présence d'agents de M. Ruiz Zorrilla ait été signalée.

ANGLETERRE. — Le *Times* publie la dépêche suivante de Toulon : Le bruit court, dans les cercles des officiers supérieurs de la marine, qu'une escadre complète est sur le point d'être envoyée à Tanger, où elle rejoindra le *Suffren*.

ÉTATS-UNIS. — Les républicains demanderont que les voix données dans l'Etat de New-York soient officiellement comptées, afin de vérifier le résultat de l'élection; mais ils admettent généralement la victoire de M. Cleveland.

ÉGYPTE. — Le général Woiseley a télégraphié hier de Dongola que le Mahdi se trouve à Korshambat, au nord de Kartoum, avec un petit nombre d'adhérents. La tribu entière de Kababish a abandonné le Mahdi.

HOMMAGE A LA PÉROUSE

Inauguration d'une statue à Sidney

Les principaux résidents français, ainsi que de notables citoyens, se sont rendus hier au monument érigé près de Botany-Bay, à la mémoire du célèbre navigateur français La Pérouse.

Les officiers et les matelots du navire de guerre français le *Bruat*, assistaient à cette cérémonie imposante, qui a été suivie d'un banquet dans lequel le trésorier colonial Dibbs, représentant la nouvelle-Galles du Sud a prononcé un éloquent discours, qui a été très applaudi.

Dans ce discours, M. Dibbs a dit qu'aucun peuple du monde ne montrait plus d'amitié à la colonie que les Français. Notre longue et glorieuse alliance, dit-il, est fondée sur la destinée commune des deux pays. Si dans ces colonies éloignées, quelques appréhensions nous sont venues au sujet de la politique intérieure de la France, nous n'avons qu'à nous en rapporter au bon sens de cette grande nation amie.

M. Dibbs a ajouté : « Mes collègues examineront les questions pendantes tout en montrant leur grande admiration pour un peuple qui a toujours marché avec nous dans la glorieuse voie de la civilisation. »

UNE PATRIOTE

Un brave instituteur d'une petite ville des Vosges — Aunay — M. Pic, dans un discours qu'il vient de prononcer, a rappelé le souvenir d'une héroïque fille lorraine, nommée Suzanne Didier.

Voici le récit de M. Pic :
C'est en 1870.

On frappe à la porte, dans le hameau de Villé-dieu, aux environs de Metz. Une jeune paysanne, restée seule avec son frère, âgé de cinq ans, se sent saisie d'épouvante en entendant un cliquetis d'armes.

— Ce sont des uhlands, sans doute ? dit-elle.

Et elle garde le silence.

Les coups redoublent à la porte, et des voix rudes crient :

— Ouvrez ou nous enfonçons la porte !

Suzanne Didier ouvre et voit entrer avec terreur des Prussiens, qui lui demandent à boire et à manger, et qu'elle doit servir.

— Maintenant, disent les ennemis, vous allez répondre à toutes nos questions : un détachement de soldats français a passé par ici il y a deux heures ; quelle direction a-t-il prise ?

A ces mots, la jeune fille pâlit. Elle avait dans l'armée son frère et son fiancé. Elle savait que les ennemis espionnaient la marche de nos troupes, et que, s'ils pouvaient se rendre compte de leurs manœuvres, ils leur infligeraient, par surprise, un nouveau désastre.

— Est-ce à moi, dit-elle, qu'il faut demander ce que font nos soldats ?

— Si tu ne parles pas, nous saurons bien t'arracher ton secret par force.

Je suis femme ; est-ce donc aux femmes que vous faites la guerre ?

— Assez de paroles. Nous n'avons pas un instant à perdre. Suis-nous dehors et appuie-toi contre cet arbre. Vous, soldats, couchez en joue ! Si tu ne réponds pas à nos questions, ou si tu y réponds par des mensonges, tu seras fusillée. Parle !

Suzanne Didier regarda les soldats avec terreur, puis baissa la tête, puis réfléchit. Une image passa devant ses yeux : celle de la France à feu et à sang, jonchée de morts, plongée dans le deuil. Puis elle songea à son fiancé, à son frère, à tant de jeunes gens qui s'exposaient comme eux pour le salut de leur patrie. Et alors, relevant la tête, sentant combien la vie a peu de prix au milieu de tels désastres, elle regarda en face les fusils braqués sur elle, et ne répondit pas.

— Une seconde fois, je te l'ordonne : parle.

Elle ne répondit rien.

— Une troisième fois, parle !

Même silence.

— Soldats, feu !

Et l'héroïque jeune fille tomba percée de balles.

Dernière Heure

PARIS, 10 h. soir. — Le ministre de la marine vient de prescrire, à Toulon, l'envoi à Tamatave de quatre canons de 12 modifiés, avec leurs affûts et trains de campagne, ainsi que huit cents charges pour ces bouches à feu, avec un nombre correspondant d'écoupilles et quarante boîtes de miraille.

11 h. — Le port de Cherbourg a été invité à préparer sept cent vingt obus ordinaires et quarante obus à balles.

Ces projectiles compléteront, à deux cents par pièce, les munitions destinées aux canons de 12.

11 h. 35. — Aucune nouvelle n'est parvenue aujourd'hui sur les affaires de Chine.

La cour de Pékin n'a guère plus de cinq à six mille partisans sous ses ordres. Le Yunnan

lui a envoyé deux mille réguliers ; mais, tenant la campagne dans une région sans ressources, ces troupes ont laissé un grand nombre de trainards derrière elles.

On peut admettre que la grande invasion du Nord-Ouest n'a jamais pu mettre en ligne que quelques milliers de troupes médiocres et sans valeur.

Minuit. — A la suite d'une décision prise en conseil des ministres, l'ordre vient d'être donné de préparer les éléments du budget de 1886.

Conformément à l'usage, les propositions seront déposées au commencement de la session parlementaire du mois de janvier prochain.

1 heure. — Les pourparlers tendant à traiter de la paix avec la Chine peuvent être considérés comme terminés.

La France renoncera à demander une indemnité.

M. Jules Ferry fera connaître cette décision demain au conseil des ministres.

MÉFIIONS-NOUS DES PURS

Le ministère, qu'on nous présente comme en parfait accord avec la commission sénatoriale pour demander la suppression des inamovibles, ne me paraît nullement désolé du vote de l'amendement Lenoël. En tous cas, il n'a rien fait pour l'empêcher. Non seulement, il n'est pas intervenu dans la discussion, mais les membres du cabinet qui font partie du Sénat, MM. Campenon, Tirard, l'amiral Peyron se sont abstenus. Etais-ce un mot d'ordre ? Nous n'en serions pas très étonnés.

Autre remarque :

Les trois présidents des groupes du Sénat, MM. Humbert, Léon Say et Testelin ont tous voté pour le maintien des inamovibles.

Comme on le voit, ce n'est pas seulement dans les rangs du centre-gauche que s'est formée la nouvelle majorité sénatoriale. Cette majorité est d'ailleurs en grande partie composée des ministériels les plus purs.

MENUS PROPOS

Un bon bourgeois du 5^e arrondissement vient de perdre un procès qui durait depuis plusieurs années. Il écoute le libellé du jugement.

— Attendu ceci ;

— Attendu... autre chose ;

— Attendu..., attendu..., attendu..., etc., etc.

— Sapristi ! s'écrie-t-il, je ne m'étonne plus qu'ils m'aient fait attendre si longtemps !

Un soldat du 29^e hussards rentrait des bottes de paille. Une d'elles était trop grosse pour entrer par la porte de l'écurie ; le malheureux poussait avec rage. Mac-Mahon, alors adjudant, arrive.

— Scromdieu, dit-il, cinq jours de consigne pour avoir nonobstant brutalisé sans provocation une botte qui est autant que vous. Savez-vous que je vous parle, imbécile.

Et le futur maréchal fit un rapport de trois pages.

— Ce qui n'empêchera pas, du reste, de le massacrer totalement, si je puis.

Tâchons d'abord de lui échapper nous-mêmes, interrompit le comte d'un air sombre.

— Pour cela, monseigneur, je ne vois qu'un moyen : c'est de risquer une sortie et de rejoindre le bateau en passant sur le ventre de ces misérables. Ils ne sont que huit ou dix, vous savez ?

Lélio haussa les épaules.

— Bon pour nous deux, cela, mais elle ?

— Madame la comtesse nous attendra paisiblement ici, et quand nous aurons exterminé ces gredins, je viendrai l'en avertir.

— Et si nous sommes tués, que deviendra-t-elle ?

— Je ne vous quitte pas, Lélio, s'écria Dolorès. Emmenez-moi, et, soyez tranquille, je ne tomberai pas vivante aux mains de don Diégo !

Le comte la pressa contre son cœur.

— Ce que nous propose Landry est insensé, répondit-il. Vous êtes affaiblie déjà, lui-même ne se soutient qu'à peine, et...

— Erreur, monsieur le comte, la vigueur m'est revenue, dit l'écurier qui développa son torse musculeux, — dans cinq minutes j'aurais la force d'un Goliath !

— N'importe ! ce serait une folie, et je m'y oppose.

A TRAVERS LYON

Hôtel-Dieu. — Dans la journée d'hier, le nommé Georges Germain, jardinier, demeurant rue Sébastopol, 41, s'est fracturé le bras gauche en tombant de sa hauteur.

Après avoir reçu les premiers soins, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Accident. — Hier, à 7 heures du soir, le nommé Cuchard, qui traversait la place de la Comédie, a été renversé par le tramway 42 dont il n'avait pu se garer à temps.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Bouchet, il a pu continuer sa route.

Attentat à la pudeur. — Un jeune garçon âgé de 15 ans, nommé Pierre Font, vient d'être arrêté pour le délit d'attentat à la pudeur, commis sur un enfant de huit ans.

Ce précoce disciple de Germiny a été conduit à la Permanence, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Cheval emporté. — Hier à sept heures du soir, le cheval de M. Lascombe, boulanger, s'est emporté dans la Grande-Rue de Vaise, qu'il a parcouru au triple galop ; arrivé vers le chemin des Grenouilles, il a été arrêté par deux courageux citoyens, les nommés Durand et Noël Caille ; grâce à leur habile intervention, il n'y a eu aucun accident de personne à déplorer.

Accident. — Hier, à quatre heures du soir, un cavalier a été désarçonné à l'entrée du parc de la Tête-d'Or par suite d'un écart de sa monture ; il fut relevé aussitôt par les témoins de l'accident. Ce brave soldat portait une large blessure à la figure par laquelle le sang coulait abondamment. Après avoir reçu quelques soins au restaurant voisin, il est remonté à cheval et a pu continuer sa route.

Contrebande. — Hier, à 6 heures du soir, une femme très élégamment vêtue et dont les allures suspectes avaient éveillé l'attention des employés de l'octroi, a été arrêtée à la gare de la Croix-Rousse, à l'arrivée du train venant de Sathonay.

Conduite au poste, cette femme Vivier, c'est le nom de la délinquante, a été trouvée en possession de 15 litres d'alcool, renfermés dans un volumineux corset, elle se disposait à les passer en fraude au moment de son arrestation.

Incendie. — Hier matin, un feu de cheminée s'est déclaré chez Mme Anna Mermel, blanchisseuse, rue du Bœuf, 4.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Besson, boulanger, demeurant rue de Cuire.

Le feu avait pris à un fagot de bois, et de là s'était rapidement communiqué aux rayonnages placés dans l'arrière-boutique.

M. Besson, aidé de quelques voisins, a eu rapidement raison de l'élément destructeur.

Les dégâts sont insignifiants.

NÉCROLOGIE

Un de nos amis, le citoyen Soubie, vient d'être frappé dans la personne de son gendre, le citoyen Georges RENEAUX, décédé hier, à l'âge de trente-un ans.

Ce citoyen, quoique jeune, avait déjà donné des gages de son dévouement à la cause républicaine pour laquelle il a lutté depuis son jeune âge.

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite).

Puis, ces cris s'éteignirent. Les bravi renonçaient décidément à gravir ce défilé périlleux et s'établissaient en sentinelles entre la falaise et la mer.

Tout se taisait maintenant, hormis le resac des vagues et le sifflement de la brise. Ranimée par son souffle frais, Dolorès ouvrit les yeux ; les chairs de son épauve ayant été à peine entamées, elle avait eu plus de peur que de mal ; aussi s'empressa-t-elle de rassurer Lélio qui, incliné sur elle, pleurait de colère et de douleur en regardant les taches roses éparées sur la soie de son pourpoint d'homme.

Quant à Landry, son cas était autrement grave.

Une balle lui avait labouré les côtes ; une autre balle, — celle de Diégo Diaz, —

lui avait littéralement emporté la joue droite.

Cette dernière blessure était hideuse, elle laissait voir à nu la mâchoire et les dents du brave écuyer. Or, celui-ci, quoique n'ayant jamais été beau, s'exaspérait en pensant qu'il allait être défiguré pour le reste de ses jours, et que sa fille se refuserait à le reconnaître.

Assis sur l'herbe rase, aspirant l'air par saccades, il blasphémait à faire crouler le ciel, il égratignait la terre avec ses ongles, il râlait, non de souffrance, mais de rage...

Tout à coup, il se mit à deux genoux, roula des yeux où brillait une rancune féroce et passant, sans transition, du blasphème à la prière :

— Grand saint Landry, mon patron ! s'écria-t-il en grinçant des dents, fais-moi voir que tu n'es pas le dernier des marouffes ! Place-moi, une fois encore, vis-à-vis du seigneur don Diaz... Et je te permets de me damner comme un hérétique, si je n'arrache à sa joue droite un lambeau de chair égal, par le poids et la dimension, au lambeau qui manque à la mienne !... Ainsi soit-il !

Puis, apaisé par cette bizarre invocation, Landry fit un vaste signe de croix et ajouta en manière d'à parte :

— Qui sait d'ailleurs, ajouta Dolorès, s'ils n'ont pas submergé la barque.

Lélio courut à l'extrémité du promontoire et avança la tête.

— Non, dit-il, la barque est là, grâce à Dieu !

Un coup de feu partit en bas ; une balle ricocha sur la pierre à deux pouces du visage du comte.

— Diaz aussi est là, grommela Landry. — Et le temps passe !... murmura le comte avec désespoir. Et dans une heure, ce navire va lever l'ancre !...

— Oh ! quant au navire, dit l'écurier en hochant la tête, à moins qu'il ne nous pousse des ailes, je crois bien qu'il faut en faire notre deuil.

— Mon Dieu ! sanglota Dolorès, ven d'aussi près la délivrance et être forcés de renoncer.

Elle tendait ses bras du côté de la mer. En face d'elle, le soleil émergeait du sein des flots qu'il parsemait de gouttes d'or. Sur son disque rouge se découpaient en noir, avec une ténuité merveilleuse, les vergues et les mâts du caboteur hollandais.

(A suivre).

Né à Laon en 1853, il n'avait que seize ans lorsque son pays fut envahi en 1870. Dès le commencement des hostilités, il s'engagea au 1^{er} bataillon de chasseurs et prit part à la défense de Paris; désarmé lors du Dix-Huit Mars, il prit une part très active à l'insurrection et lutta sous la Commune pour le triomphe des idées de justice et d'égalité.

Condamné par les conseils de guerre à cinq ans de détention et à vingt ans de surveillance de la haute police après l'écrasement de la Commune, il subit sa peine à Belle-Ile en Mer. Il vint ensuite se fixer à Lyon où il épousa la fille du citoyen Soubie, et c'est là qu'il est mort de la maladie qu'il avait contractée dans les luttes d'abord et dans la prison ensuite.

Nous espérons que tous les républicains sincères se feront un devoir d'accompagner à sa dernière demeure cette jeune victime de nos luttes sociales.

Les funérailles, purement civiles, auront lieu aujourd'hui lundi 10 novembre, à dix heures trois quarts du matin.

Le convoi partira de l'Hôpital général pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

LES ANGOISSES DU CHASSEUR

Autrefois la chasse était un plaisir, aujourd'hui elle est si pénible d'embûches que le goût tend à s'en perdre bientôt.

Indépendamment du bicorne du gendarme qui pointe partout, du garde qui guette sa proie, le malheureux chasseur est lui-même traqué de toutes parts. En effet, il ne peut chasser sur les routes, les terrains communaux lui sont interdits, et pour comble de malheur, les propriétaires se liguent à qui mieux mieux pour défendre l'accès de leurs terres. Peut-être ont-ils un peu raison.

Voyez-vous ce malheureux chasseur, le cœur rempli d'angoisse, réduit à consulter les augures pour savoir s'il est dans son droit. Et lorsqu'il croit l'être, son doigt presse la détente, le coup part et atteint une volée de moineaux qui lui valent encore un bon procès-verbal.

C'est qu'en effet, outre la connaissance de lois et des lieux, il faut être possesseur d'une bonne vue pour distinguer la gent ailée. Dame ! le moineau est sous la protection des lois.

En résumé, le chasseur est condamné à revenir bredouille; l'indiscrétion traditionnelle du brave gendarme, le nez pointu du garde-champêtre et la haine des propriétaires, lui font une obligation de laisser son fusil en bandouillère. On prend 28 francs pour un permis de chasse, mais ce permis vous interdit la terre et l'eau. C'était la sentence de mort dans l'ancienne Grèce, parce qu'alors on ne connaissait pas les ballons.

Ce genre de locomotion sera peut-être employé un jour par le chasseur, mais la loi qui prévoit tout s'emparera bien vite de la découverte.

Elles sont nombreuses, nos auberges de la campagne où on lit encore sur l'enseigne: *A l'arrivée des Chasseurs*; hélas, elles ne résonneront bientôt plus des gaies chansons qui célébraient le retour de la chasse, car le chasseur est mort.

Et les beaux millions que l'Etat et les communes encaissaient chaque année seront supprimés. Et le braconnage fera le reste.

SAINT-HUBERT.

De l'enseignement donné aux enfants

DANS LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES LIBRES

Dans ce genre d'écoles, après les heures consacrées à la lecture et à l'explication du *Catéchisme*, après toutes ces prières récitées en commun par des élèves baillants d'ennuis, que reste-t-il de temps pour leur apprendre un peu de ce que les autres enfants (ceux qui n'ont pas le bonheur d'aller dans ces écoles-là) savent et comprennent parfaitement ?

Aussi le maître, le frère, puisqu'on l'appelle ainsi, rattrape-t-il le temps perdu en infligeant à ses élèves des montages de devoirs écrits à faire chez eux. Aux heures de la classe, on corrige lesdits devoirs, on fait réciter la leçon apprise ailleurs, l'on en redonne de nouveaux à écrire et de nouvelles à apprendre, l'on récite un nombre illimité de *Pater* et d'*Ave...* que sois-je, et la classe est finie; la vraie école se passe dans la famille, le véritable instituteur qui explique et démontre c'est le père ou la mère obligés d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs, car sans cela le petit aurait des *pen-sum* à faire ou recevrait des coups de férule.

Encore si ces fameux devoirs compensaient tout le temps perdu, il n'y aurait que demi-mal; mais le plus souvent c'est positivement de l'absurdité écrite que le malheureux enfant est obligé de copier ou de réciter.

J'ai eu sous mes yeux, les cahiers et les livres d'un de ces malheureux écoliers, on lui infligeait à douze ans, des devoirs d'algèbre; des questions de chimie à résoudre, des théories de physique à réciter; le pauvre enfant ne comprenait pas le premier mot de tout ceci, car il n'en était encore qu'aux quatre opérations fondamentales et aux premiers éléments de la grammaire, mais pour flatter ses parents, et pour qu'il ait parfois dans la bouche quelques-uns de ces mots scientifiques, — énigmes pour lui — on lui donnait gravement les devoirs indiqués plus haut, de manière que l'on pouvait voir au recto de ses cahiers des problèmes tels que ceux-ci: *Quel est le prix d'un œuf, la douzaine coûtant un franc — ou bien, quel est la moitié d'un mètre cinquante et au verso: des équations algébriques, des problèmes par A plus B où l'élève perdant la tête et n'y comprenant absolument rien, couchait sur le papier les premiers mots et lettres venus!*

J'en connais un autre qui me demandait naïvement l'autre jour, combien il fallait de zéro pour écrire un million ! c'était le même qui me priait de lui résoudre ses questions de chimie quant à la géographie, il ignorait ce qu'était Madagascar et me demandait si c'était en France; par exemple, le même élève était enchanté de faire ses devoirs de physique, il copiait naturellement son livre.

Eh bien ! croyez-vous que les « chers frères » ne méritent pas le brevet qu'ils ont si justement gagné ?

Il faut croire aussi à une chose, c'est que ces messieurs organisent tous les trimestres ou toutes les années des expositions (?) des travaux de leurs élèves, et que cela flatte énormément les parents et visiteurs amis, de voir sur les cahiers de ces enfants ces mots et titres sonores: *Algèbre, Physique, Chimie, Histoire française, Métaphysique*... que sais-je?... Théologie, peut-être ! Ils ne pensent pas, ces pauvres crédules, que leurs moutards ne savent pas le premier mot de ce qu'il y a d'écrit sous ces cartons multicolores, ils ne se doutent pas que tout ce étalage de sciences fait les, n'est que de la réclame scolaire et pour que leurs enfants deviennent, comme eux, des badauds ignorants et reconnaissants !

Allons ! un coup de balai la dessus; et puis n'est-il pas ordonné au père d'instruire ses enfants ? Un coup de balai surtout à cause de ces mille faits déplorables qui se discutent à huis clos en cour d'assises.

MŒURS CLÉRICALES

On écrit de Béziers (Hérault) :

M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction se sont transportés à Graissessac, pour procéder à une enquête sur un attentat à la pudeur commis sur une jeune fille de 13 ans, par un nommé Fuzier, séminariste, âgé de 19 ans, en congé dans cette commune.

L'inculpé a été arrêté et écroué à la prison d'arrêt de Béziers.

Nos confrères d'Arras annoncent l'arrestation récente de M. l'abbé Briaux, directeur de la ferme-école annexée à l'institution Sainte-Catherine, prévenu d'avoir escroqué des bijoux au préjudice d'un orfèvre de la ville, pour une valeur d'une dizaine de mille francs.

DEMANDE D'EMPLOI

Un homme sérieux, vingt-huit ans, demande comptabilité ou emploi aux écritures. — S'adresser chez M. Renoult, rue Cuvier, 138.

ENTERREMENT CIVIL

Les familles Reneaux, Soubie, Beaux, Genique, Robert, Effantin, vous prient de vouloir bien assister aux funérailles civiles du

Citoyen Georges RENEUX,

Ancien détenu politique pour la Commune de Paris

qui auront lieu demain lundi, 10 courant, à 10 heures 3/4 du matin.

Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

CHRONIQUE RÉGIONALE

SAINT-ETIENNE

Revendeurs et revendeuses. — Pendant les premiers jours qui ont suivi les articles parus dans l'*Avenir*, il semblait que les agents de police mettraient un peu de discrétion dans leur poursuites contre ces intéressants industriels.

Helas ! Cette discrétion n'aura été que de peu de durée, car, depuis quelques jours, messieurs de la police ont dû savoir que nos municipaux étaient peu disposés à accueillir les pétitions des intéressés.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs qu'une délégation des revendeurs et des revendeuses a soumis à M. le Préfet leurs revendications et nous ne doutons pas que l'intervention préfectorale sera suffisante pour rappeler à l'ordre nos trop opportunistes administrateurs le maire et ses adjoints.

Nous espérons qu'une prompte et favorable solution ne se fera pas attendre.

Roche-la-Molière

Accident de mine. — Le sieur Jean Maurice, habitant Roche-la-Molière, travaillait comme piqueur au puits du Sagnat, lorsqu'un bloc de pierre s'étant détaché l'a atteint à la jambe droite qui a été brisée.

Le malheureux blessé a été transporté à l'hospice de la Compagnie.

Jean-Maurice est marié et père de famille.

Rive-de-Gier

ACCIDENT DE MINE. — Hier soir, un accident est arrivé au puits du Château. Un ouvrier mineur a été gravement blessé.

M. le docteur Hervier s'est transporté sur les lieux.

La Ricamarie

LES EXPLOITS D'UN MAIRE OPPORTUNISTE. — On nous communique une petite brochure que, par autorisation de « l'intègre Jacquemard, les enfants des écoles de la commune ont entre les mains.

Elle est intitulée: *Prêtres et nobles*. Il nous paraît utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs certains passages textuels qui montreront, mieux que nous pourrions le faire, quel est l'esprit qui anime cet opportuniste protégé de nos gouvernants, et que des intrigues inavouables ont seules pu maintenir à la tête d'une commune importante contre le gré de toute une population.

« Vous reprochez au prêtre de se mêler, par la confession, des affaires de votre famille ! Il s'en mêle, il est vrai, mais en quel sens ? N'est-ce pas uniquement pour recommander à votre femme, à vos enfants, et, si vous y allez, à vous même d'être bon, patient, courageux au devoir, d'aimer le bon Dieu et de vous aimer les uns les autres ?

Le bonheur habite la maison de l'ouvrier qui écoute le prêtre... »

Pour une fois, arrêtons la citation. L'indignation nous étirent trop fort.

Franchement, travailleurs, peut-on se moquer de nous aussi ouvertement et ne savez-vous pas comme nous que ce n'est pas le bonheur seul qui habite la maison de l'ouvrier qui écoute le prêtre.

A moins que les mots aient changé de sens et que *bonheur* vaille dire dans le langage opportuno-clérical, le COUJAGE.

Le mot court les rues, nous pouvons bien le dire.

Firminy

Une bonne capture. — Nous avons raconté les nombreux vols dont Firminy était le théâtre depuis quelques temps.

A la suite de renseignements résultant d'un commencement d'enquête et de perquisitions faites à leur domicile, les nommés Melchior Couleau, 34 ans, sans profession; Meynard, son neveu; Benoit Imbert, cafetier, rue Nationale, tous trois demeurant à Firminy, et Vertore, chiffonnier à la Malafolie, commune du Chambon, ont été arrêtés comme étant les auteurs de plusieurs vols de plomb, bronze, tuyaux en cuivre, etc.

Une grande quantité de marchandises a été trouvée au domicile du cafetier Imbert, qui n'a pu en indiquer la provenance.

60 ANS DE SUCCÈS ÉVITER LES CONTREFAÇONS



Marque de fabrique déposée

SIROP DE BOCHET DU SERPENT

(Seul véritablement efficace)

Vices du sang — Maladies de la peau, dartres, eczémas, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons — Migraines, névralgies, étourdissements — Constipations, manque d'appétit, mauvaise digestion, oppressions — Dépôts d'humours, de lait, de gale, gonfres et grossurs, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, mauvaise haleine — Douleurs rhumatismales, sciatiques, goutteuses — Maladies anciennes, etc.

LE FLACON : 2 f. 50. CHALINE : 5 f.; LITRE : 9 f.

À la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, LYON

FÉUILLETON DE L'AVENIR (68)

LE

PALEPRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

En quittant son ami, Réginald lui décocha ce trait innocent :

— Tu sais que tu te trompais : ma sœur ne te déteste pas du tout. N'est-ce pas, Yvonne, que tu ne déteste pas François ?

— Mais non, Réginald, puisque tu l'aimes, je suis bien obligée de l'aimer aussi.

Et en distillant ces douces paroles qui pénétraient Rodéric jusqu'au fond de l'âme, elle dardait ses yeux sur les siens, toute fière pour lui du sentiment extraordinaire qu'il avait inspiré à l'enfant héritier du nom des Curval, et considéré par le marquis comme devant être un jour le chef de la famille, en vertu de ce droit d'aînesse auquel il ne pouvait se décider à renoncer.

— Je ne suis donc pas seule à l'avoir distingué, pensa-t-elle. Sa supériorité frappe

tout le monde, Réginald et mon père lui-même, qui cependant le prennent pour un valet d'écurie. Comment aurais-je pu résister, moi, qui le savais un homme du monde, un grand artiste, et à qui il avait donné des preuves d'amour comme si peu de femmes ont le bonheur d'en recevoir ?

Au moment de reconduire son frère à la salle à manger, Yvonne glissa ses mots à Rodéric :

— A ce soir, dans la salle d'étude. Je vous raconterai la rupture.

Le soir, en effet, ils se retrouvèrent. Yvonne s'imaginait sans doute que quel que ombre de jalousie était restée sur le front de celui qu'elle aimait, fut sans pitié pour celui qu'elle n'aimait pas. Elle s'étendit avec satisfaction sur la scène entre le vicomte et son père, laquelle avait fini par la retraite en bon ordre du marquis, puis la lettre où elle avait accepté toutes les responsabilités de ce congé.

— Ce qui l'attristera le plus dans cette aventure, ajouta-t-elle, ce sera certainement devoir tomber dans l'eau sa présentation au roi.

Aronelli avait de ce discoureur poseur et prétentieux la plus mince opinion; mais il crut de bon goût de retenir ses appréciations, de peur d'avoir l'air de le craindre ou de vouloir l'accabler. Yvonne, qui avait forcé la note pour rassurer son ami, lui sut

gré de cette réserve à l'égard d'un homme qui avait été son rival longtemps heureux, et était encore le plus acharné de ses ennemis politiques.

L'abbé Cornavin avait berné la famille Curval avec des histoires si invraisemblables relativement à la Révolution du 18 mars et des événements ultérieurs, qu'elle profita du calme amené par le bonheur dans l'esprit de Rodéric, pour se faire expliquer un peu sérieusement les causes et les résultats de l'avènement de la Commune.

Aronelli y mit une grande complaisance, et, sans heurter de front les idées les plus singulièrement préconçues, lui développa la situation que la signature de la paix de Bordeaux avait créée au peuple de Paris à peine dégelé du plus lugubre des sièges.

Elle écouta avec l'attention qu'on prête aux paroles qui sortent d'une bouche aimée.

— Mais, fit-elle observer en l'interrompant tout à coup, si ce mouvement était légitime, comment se fait-il que tous les membres de la Commune, sans exception, fussent d'anciens repris de justice ?

— On vous a trompée, Yvonne. La plupart des membres de la Commune étaient des ouvriers connus dans leurs quartiers pour leurs opinions républicaines et leur conduite devant l'ennemi. Les autres étaient des peintres, des médecins ou des journa-

listes. En fait de pillages, de vols et de rapines, ils ont touché pendant deux mois quinze francs par jour, ce qui, vous en conviendrez, est modeste, comparativement aux sommes que s'allouent d'ordinaire les chefs de gouvernement.

Elle s'informa alors des motifs de cette insurrection qui, du moment où elle n'avait pas le pillage pour but, n'avait plus de raison d'être, puisque ceux qui l'avaient provoquée se prétendaient républicains, et qu'on était en République.

Il tenta de lui démontrer qu'en 1871 on était en République sans y être, et que, selon toute probabilité, on avait alors peu de temps à y rester. La question étant placée sur ce terrain, il lui fit toucher du doigt les absurdités au milieu desquelles se débat convulsivement la société moderne. Il essaya de lui prouver que, dans le droit naturel, la terre n'appartient à personne, et que ses fruits doivent appartenir seulement à ceux qui les font pousser; que si le premier qui fut roi fut un soldat heureux, le premier qui fut propriétaire fut un accapareur adroit, attendu que si Dieu l'a créée, ce qui n'est pas certain, il est certain qu'il n'en a jamais vendu des parcelles à ceux qu'il y a installés; que les hommes sont à la terre sur laquelle ils naissent et meurent, mais que la terre n'est pas aux hommes qui ne font qu'y passer; A suivre.

MAISON MODÈLE

5, Place des Jacobins, 5
LYON

Pardessus hommes et 17f.22f.
Jeunes gens

Cos-Complets p^rhommes 29f.34f.
tumes mes

PRIX FIXE ABSOLU

Tribune libre

Commission syndicale de répartition
aux ouvriers sans travail.

LISTRES RENTRÉES

| | |
|---|--------|
| Souscription faite parmi le service municipal des inhumations, versé par le citoyen Thivollet, inspecteur, chef du service..... | 80 30 |
| Café Sibut..... | 3 10 |
| Souscription faite par les charpentiers chez les commerçants..... | 69 90 |
| Souscription faite chez M. Chassagneux..... | 5 00 |
| Café Marchand..... | 1 45 |
| Atelier métallurgique Verénar Genin..... | 13 00 |
| Atelier Bernard Corcelet..... | 12 75 |
| Atelier Bardot, versé par les ouvriers..... | 26 50 |
| Collecte faite à l'enterrement du citoyen Deville..... | 9 75 |
| Collecte faite à Vienne par les rédacteurs du Lyon-Socialiste dans une conférence..... | 59 70 |
| Ateliers de menuiserie..... | 56 90 |
| Collecte faite par les charpentiers chez les commerçants..... | 73 15 |
| Versé par la Grande Maison, place des Jacobins..... | 25 00 |
| Versé par la Maison Modèle, place des Jacobins..... | 10 00 |
| Souscription faite par les charpentiers chez les commerçants..... | 128 96 |
| Souscription faite parmi les ouvriers facteurs en instruments de musique de la maison Pellisson..... | 116 75 |
| Maison Douenne..... | 25 20 |
| Souscription faite par les charpentiers de la Guillotière..... | 38 70 |

Ouvrières et ouvriers sans travail

La commission exécutive est convoquée d'urgence pour ce soir 10 novembre, à sept heures très précises, chez le citoyen Deville, rue Bodin, 3.

ORDRE DU JOUR

Rapport de la délégation auprès des fédérations syndicales réunies.

Pour la commission et par ordre :
Le secrétaire, BERTRAND.

La délégation de la commission exécutive proteste contre le fait très regrettable qui s'est passé à l'ouverture de la réunion des chambres syndicales. Les nommés Seigneret et Litzelman, auteurs de ce désordre, n'ont rien et n'ont jamais rien eu de commun avec la commission exécutive susdite.

Avis. — La commission de protestation des 3^e et 6^e arrondissements, contre l'expulsion des locataires pendant la crise, invite tous les ouvriers et ouvrières sans travail, à une réunion privée, qui aura lieu le mardi 11 novembre, à deux heures du soir, chez le citoyen Forget, cours Layayette, 113.

Pour la Commission :
Le secrétaire : PARAZ.
On trouvera des lettres à la porte.

Œuvre démocratique

Dimanche 16 novembre 1884, un grand concert tombola, au profit d'une œuvre démocratique, aura lieu sa le Rivoire, avenue de Saxe, 242, à 1 heure du soir, avec le bienveillant concours de la Société la Solidarité lyrique et dramatique et de sa fanfare, assistées de plusieurs artistes de mérite des concerts de Lyon.

Des cartes d'entrée sont déposées aux adresses suivantes :
Café Rivoire, avenue de Saxe, 242.
Comptoir Fichet, rue Moncey.
Chavassieux, rue Sainte-Jeanne, 16.
Gachet, cours de la Liberté, 89.
Comptoir Saint-Cyr, avenue de Saxe, 273.
Comptoir Sanlaville, place de la Croix.
Jeannin, rue Bugeaud, 126 (au cabaret).
Bretzner, rue des Balançoires, 24, à la Mouchette.
Bedin, rue du Sacré-Cœur, 100.
Pour la commission et par ordre :
Le président, Kramer. Le secrétaire, Martinet.

Comités des républicains radicaux socialistes

Les délégués des comités des républicains radicaux socialistes des six arrondissements de Lyon sont convoqués en réunion plénière vendredi 14 novembre, à sept heures et demie du soir, salle Molière, rue Pierre-Cornellie, n° 49.

Les délégués qui n'ont pas remis les procès-verbaux de leur groupe sont tenus de les apporter à cette réunion.

La Commission :
Jantet, Cremer père, Beaussier, Jacquet, Michaloux.

Avis aux ouvriers coiffeurs

Une commission siégera aujourd'hui lundi 10 novembre, de cinq à six heures du soir, café Bellardon, quai des Célestins, 2. Elle recevra les demandes des adhérents, les plaintes des ouvriers et les cotisations.

Cercle de l'Union sociale

Place de la Croix-Rouge, 3
Ce soir lundi 10 novembre, à huit heures et demie précises, convocation de tous les mem-

bres du Cercle pour la discussion des propositions adressées au Cercle par la commission des ouvriers sans travail.

Société fraternelle des Volontaires de 1870-1871

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les sociétaires qu'à l'assemblée générale du 19 octobre, la Société a formé son bureau de la manière suivante :

Président, Lambert; vice-président, Gros; trésorier, Chalanat; trésorier adjoint, Blet; secrétaire, Chapuy; secrétaire-adjoint, Palordet; archiviste, Badin. — Conseil d'administration : Nerele, Bouchard, Combrichon, Badol. — Commission de contrôle : Bourdet, Boiron, Buisson.

Le secrétaire : J. CHAPUY.

POLICES - TICKETS

DE LA SOCIÉTÉ

Le Travail

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

délivrées par L'AVENIR DE LYON dans la journée du 7 novembre

Vve Guillermin, épicière à Lyon.
Mercier, r. Sainte-Rose.
Buffard, lingère, grande rue de la Guillotière.
Moioud, tisseuse, impasse Gigodot.
Eugène Radamelle, Lyon.
A. Doncien, journalière, Lyon.
C. Branche, employé, r. de la Madeleine, 49.
A. Achard, employé, q. Pierre-Scize, 10.
Champolion, employé, q. de Vaise, 38.
A. Chorron, ménagère, r. Bourget, 31.
C. Léonard, apprêteur, r. Imbert-Colomès, 24.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — La Juive.
Célestins. — Le Tour du cadran, comédie.
Casino, rue de la République. — A 8 h.
Concert varié. — Orchestre sous la direction de M. Viseur.
Scala-Bouffes. — Spectacle varié.
Casino de Vaise. — 7 h. 1/2. — Tous les dimanches, jeudis et fêtes, représentations variées.
Alcazar, rue de Séze. — Jeudi et dimanche, soirée dansante.
Cirque Rancy. — Avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, représentation variée.
Place Bellecour. — Musique militaire de 2 à 3 heures.
Union lyrique
La Société chorale, l'Union lyrique, sous la direction de M. Marius Darvière, donnera le dimanche 7 décembre prochain, à 1 heure, dans la salle du Casino, son vingt-cinquième concert annuel, au profit de la caisse des retraites de la III^e Société de secours mutuels, dite des artistes musiciens de la ville de Lyon, sous la présidence de M. Couard.
A ce sujet, nous félicitons l'Union lyrique de

l'heureuse initiative qu'elle a prise en cette circonstance; elle a voulu prouver ainsi au artistes musiciens sa reconnaissance pour l'effort et le concours que ces derniers accordent toujours aux Sociétés musicales et aux œuvres philanthropiques.

Aussi, grâce au but poursuivi, plusieurs artistes éminents ont-ils spontanément offert leur concours pour cette fête, à laquelle nous souhaitons plein succès, et dont nous publierons prochainement le programme.

Avis Nous engageons les malades atteints de douleurs, rhumatismes, goutte, sciaticque, lumbago, maux de reins, vices et altérations du sang, à lire attentivement la lettre suivante, que nous publions dans leur intérêt :

« Monsieur, depuis le mois d'octobre 1876, je souffrais de douleurs atroces dans les bras, les jambes et les reins. — J'ai consulté sept médecins sans résultat; fatigué de la vie, je préférais la mort à une souffrance pareille. Un soir, en lisant le *Petit Journal*, j'ai vu sur les annonces la guérison des douleurs par le *Topique* et le *Véritable Sirop de Bochet* iodé, de BERTRAND aîné, de Lyon. — Mon cher Monsieur, je ne saurais assez vous dire le bien que ces remèdes m'ont fait. J'ai pris douze flacons de *Sirop de BOCHET* iodé, quatre pour moi, quatre pour ma femme et quatre pour ma fille, et nous nous portons tous à merveille depuis que nous avons pris de ce *Sirop*. — Beaucoup de personnes m'ont demandé le traitement que j'ai suivi pour être si vite rétabli. Je le leur ai dit. — Mon propriétaire a été de suite chercher quatre flacons, ainsi qu'une sage-femme pour son mari, et plus de vingt autres personnes qui ont pris des *Topiques* et du *Véritable Sirop de BOCHET* iodé, et toutes ont été guéries.
« BERNARD, forgeron, 28, rue d'Allemagne, à Paris. »

NOTA. — (Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe des imitations). Notice gratis. — *Sirop*, 2 fr. 50 et 5 fr.; les *Topiques*, 1 fr. 50 franco, 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

10 Novembre 1884

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

VIN DE KOUBA

Près d'Alger
du vignoble VERLAGUET, marque VB
Crû classé du SAHEL, créé en 1863

Ce vin dit : Bourgeois supérieur, garanti pur et d'origine non plâtré, contient d'après l'analyse quantitative du laboratoire municipal de la ville de Lyon de 10 à 11^e d'alcool, 7,4 de glycérine et 28 gr. 02 d'extrait sec; il est généreux, excitant et tonique, et remplace avec avantage les Bordeaux et Bourgogne dits ordinaires, d'origine douteuse.

0 80 cent, le litre, verre non compris. Service à domicile par paniers de huit litres.

Bureau de commandes et Magasin de détail : Rue d'Amboise, 8 (Célestins).

Les cartes postales des commandes sont remboursées.

Maison MONTESSUIT - BILLAND, à LYON, seule chargée de la vente et de l'établissement des dépôts

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80
LYON

Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la Chasse, de Chapeaux de Haute Nouveauté, et de Casquettes en toutes formes et à tous prix. — Bonnets gris et Articles fantaisie en tous genres. RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

10.000 Chapeaux de Feutre en 3 fr. 60
toutes formes, prix unique

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CRU

Tout le monde vaudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenou et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

LE LIVRE D'OR

On remarque depuis quelques jours, sur les places de notre ville, le spirituel vendeur du *Livre d'or*. Nous avons nommé M. P. Peyron, l'auteur du barème le plus complet et le plus commode qui ait paru jusqu'à ce jour par ses opérations des plus simplifiées.

La verve endiablée avec laquelle M. Peyron préconise son *Livre d'or* attire chaque jour autour de lui un public nombreux qui ne le quitte qu'après avoir acheté cet indispensable ouvrage, dont le prix modique de 1 franc est accessible à toutes les bourses.

M. Peyron, qui se dispose à quitter Lyon, devrait bien, dans l'intérêt des calculateurs inhabiles, nous rester quelques jours encore.

Nous apprenons avec plaisir la réunion prochaine des actionnaires de la société

LA FOURMI NATIONALE

24, Rue Mercière, Lyon

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Escompte de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mois, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus value, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CENT francs de l'Assurance financière échus à la Société.

Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

POUR AUGMENTER

considérablement leur revenu

Les porteurs de Rentes, Actions, Obligations de chemins de fer, obligations de Crédit foncier, Ville de Paris et départements, doivent prendre connaissance de la Circulaire adressée gratuitement sur demande par Edouard BLÉE, directeur de

LA BOURSE

(14^e année) — 47, rue Lepelletier, à PARIS

A VENDRE OU A LOUER à l'essai

COMPTOIR M^d de vins Traiteur

Recette prouvée : 80 francs par jour

Prix : 1,000 fr. comptant

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation

et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES

avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

MALADIES SECRÈTES

J'affirme la guérison radicale des maladies vénériennes les plus anciennes et les plus invétérées, ainsi que les rhumatismes les plus douloureux, par le traitement facile et surtout sans mercure, du docteur Marolles. Cabinet de 12 h. à 3 h. Gratuit le soir, de 7 à 8. Lyon, 19, rue Cuvier. Correspondance.